

[Nom de l'employeur] passe régulièrement en revue votre/vos régime(s) d'épargne au travail et a décidé d'y apporter le changement suivant à la suite d'un examen récent. Les nouveaux fonds sont mieux alignés sur les objectifs et les politiques de placement de [Nom de l'employeur] pour votre/vos régime(s).

Changements apportés aux fonds le [insérez la date]

Type de fonds	Fonds fermés	FGF	Fonds de remplacement	FGF
Fonds axé sur une date d'échéance	Fonds distincts Repère Sun Life axés sur une date d'échéance		[insérez le nom de la série de fonds axés sur une date d'échéance offerte en remplacement]	

Raison du changement

Les Fonds Repère Sun Life (les « Fonds Repère ») offrent une caractéristique unique : une valeur garantie à l'échéance (VGE). C'est pourquoi ils ont une pondération plus faible en actions et une pondération plus élevée en obligations que les fonds axés sur une date d'échéance traditionnels sans VGE. Par conséquent, les Fonds Repère ont une croissance à long terme plus faible que les fonds axés sur une date d'échéance traditionnels. Cela peut réduire votre capacité à épargner suffisamment pour la retraite, surtout si vous êtes encore loin de la retraite.

Il est important de noter que la VGE ne fonctionne pas comme une assurance. La quantité d'obligations d'État détenues dans les Fonds Repère est suffisante pour couvrir la VGE jusqu'à l'échéance des fonds.

Bien que la VGE soit un avantage clé des Fonds Repère, la pondération supérieure en actions, la meilleure diversification et les frais moindres des fonds de remplacement devraient vous permettre d'obtenir de meilleurs résultats.

Comment fonctionne la valeur garantie à l'échéance (VGE)?

La VGE fournit une protection si les marchés chutent de manière importante à l'échéance des fonds Repère. Toutefois, la VGE s'applique uniquement lorsque vous détenez un Fonds Repère jusqu'à la date d'échéance.

Si vous conservez un Fonds Repère jusqu'à la date d'échéance, vous recevrez soit la VGE, soit la valeur du Fonds Repère à la date d'échéance :

- Si la valeur du Fonds Repère est alors supérieure à la VGE, vous obtiendrez la valeur du Fonds Repère.
- Si la valeur du Fonds Repère est alors inférieure à la VGE, vous obtiendrez la VGE.

Par exemple, si la VGE du Fonds Repère 2030 à la date d'échéance est de 30 \$ par unité et que la valeur du fonds est de 32 \$ par unité (supérieure à la VGE), vous obtiendrez 32 \$ par unité. En revanche, si la valeur du Fonds Repère 2030 à la date d'échéance est de 28 \$ par unité (inférieure à la VGE), vous obtiendrez 30 \$ par unité (la VGE).

Vous ne recevrez pas la VGE si vous ne détenez pas un Fonds Repère jusqu'à la date d'échéance. Si vous vendez votre placement dans le Fonds Repère avant la date d'échéance, vous obtiendrez la valeur en vigueur à la date de l'opération.

Vous pouvez voir la valeur et la VGE des Fonds Repère sur masunlife.ca. Cliquez sur **Survol du régime -> Voir les placements offerts -> Taux de rendement et Valeur unitaire** et consultez la section **Fonds Repère de la Financière Sun Life**.

Comparaison des différents fonds axés sur une date d'échéance

Les Fonds Repère, qui sont actuellement offerts dans votre/vos régime(s), investissent dans des obligations du gouvernement du Canada et dans un fonds d'actions mondiales. La répartition de l'actif des fonds va de 42 % d'actions et 58 % d'obligations (Fonds Repère 2060) à 4 % d'actions et 96 % d'obligations (Fonds Repère 2025). La série de Fonds Repère ne comprend pas de fonds de retraite. L'année de l'échéance (p. ex. : 2030), l'actif du fonds arrivant à échéance (p. ex. : Fonds Repère 2030) sera transféré à un fonds du marché monétaire ou à un produit garanti offert par le régime.

[Sélectionnez le paragraphe qui correspond à la série de fonds de remplacement sélectionnée]

Les fonds distincts indiciels LifePath BlackRock (les « fonds LifePath ») sont plus diversifiés que les Fonds Repère. Ils investissent dans des fonds à gestion passive des catégories d'actifs suivantes :

- Actions (canadiennes, américaines, internationales, des marchés émergents)
- Obligations canadiennes
- Actifs alternatifs (titres immobiliers cotés, produits de base et infrastructures)

La répartition de l'actif va de 100 % d'actions (fonds LifePath 2065) à 60 % d'obligations et 40 % d'actions (fonds LifePath Retraite).

Les fonds distincts Stratégie de vie MFS axés sur une date d'échéance (les « fonds Stratégie de vie ») sont plus diversifiés que les Fonds Repère. Ils investissent dans des fonds à gestion active des catégories d'actifs suivantes :

- Actions (canadiennes et mondiales)
- Obligations (canadiennes et mondiales)
- Actifs alternatifs (titres immobiliers mondiaux cotés)

La répartition de l'actif va de 100 % d'actions (fonds Stratégie de vie 2065) à 27 % d'actions et 73 % d'obligations (fonds Stratégie de vie Retraités).

Les Fonds Granite Sun Life axés sur une date d'échéance (les « Fonds Granite ») sont plus diversifiés que les Fonds Repère. Ils investissent dans des fonds à gestion passive et active des catégories d'actifs suivantes :

- Actions (canadiennes, américaines, internationales, mondiales, des marchés émergents)
- Obligations (canadiennes, américaines, mondiales et spécialisées – placements privés à revenu fixe, prêts hypothécaires, obligations à rendement élevé, obligations des marchés émergents)
- Actifs alternatifs (titres immobiliers et d'infrastructures cotés, placements directs dans l'immobilier et les infrastructures, placements alternatifs liquides)

La répartition de l'actif va de 93 % d'actions et 7 % d'obligations (Fonds Granite 2065) à 41,5 % d'actions et 58,5 % d'obligations (Fonds Granite Retraite)

Les fonds à date cible Plus Greystone TD (les « fonds Greystone TD ») sont plus diversifiés que les Fonds Repère. Ils investissent dans des fonds à gestion active des catégories d'actifs suivantes :

- Actions (canadiennes, mondiales, des marchés émergents)
- Obligations (canadiennes et mondiales)
- Actifs alternatifs (titres immobiliers canadiens et mondiaux, infrastructures mondiales, prêts hypothécaires commerciaux).
Chaque fonds Greystone TD a une pondération de 20 % à 25 % d'actifs alternatifs.

La répartition de l'actif va de 75 % d'actions, 5 % d'obligations et 25 % d'actifs alternatifs (fonds Greystone TD 2065) à 41 % d'actions, 39 % d'obligations et 20 % d'actifs alternatifs (fonds à horizon de retraite Plus Greystone TD).

Les fonds Fidelity Passage axés sur une date d'échéance (les « fonds Passage ») font l'objet d'un ajustement progressif tout au long de la retraite. Cela signifie que la répartition de l'actif de ces fonds continue de changer après votre départ à la retraite (à 65 ans). La répartition de l'actif cesse d'être ajustée lorsque vous atteignez l'âge de 84 ans. Les fonds Passage sont plus diversifiés que les Fonds Repère. Ils investissent dans des fonds à gestion passive et active des catégories d'actifs suivantes :

- Actions (canadiennes, américaines, internationales, des marchés émergents)
- Obligations (canadiennes, américaines, mondiales)
- Actifs alternatifs (titres cotés liés aux produits de base, placements immobiliers directs au Canada)

La répartition de l'actif va de 92 % d'actions et 8 % d'obligations (fonds Passage 2065) à 24 % d'actions et 76 % d'obligations (fonds Passage Revenu).

Grâce à leur pondération supérieure en actions et à leur diversification accrue, les fonds axés sur une date d'échéance offerts comme fonds de remplacement pourraient vous procurer de meilleurs rendements et une croissance de l'actif plus élevée au fil du temps, surtout si vous êtes encore loin de la retraite. Les frais des fonds de remplacement sont aussi plus bas. En payant des frais moins élevés, vous investissez et faites fructifier une plus grande part de votre argent durement gagné.

Passez en revue vos placements

Votre employeur a fait tous les efforts possibles pour choisir des fonds de remplacement appropriés pour les fonds qui seront fermés. Toutefois, dans certains cas, il peut y avoir des différences entre le fonds qui sera fermé et son remplacement (objectif de placement et niveau de risque).

Nous vous encourageons à profiter de l'occasion pour examiner votre répartition d'actif. Ainsi, vous pouvez vous assurer que vos placements cadrent toujours avec vos objectifs, votre profil de risque et votre horizon de placement. La façon la plus courante d'investir dans un fonds axé sur une date d'échéance est de choisir le fonds dont l'échéance est la plus proche de l'année prévue de votre départ à la retraite. L'outil **Répartition de l'actif** peut aussi vous aider à choisir les fonds qui vous conviennent. Allez à la dernière page pour savoir où trouver cet outil sur [masunlife.ca](https://www.masunlife.ca).

Prochaines étapes si vous avez un placement dans un ou des Fonds Repère :

Pour transférer votre argent aux fonds de remplacement :

Aucune mesure à prendre

Le [insérez la date], nous transférerons votre argent dans les fonds de remplacement indiqués ci-dessus. Ce transfert s'applique à l'argent qui se trouve déjà dans votre compte ainsi qu'à vos cotisations futures.

Pour transférer votre argent à d'autres fonds de votre régime au travail :

Mesure à prendre

Modifiez vos directives de placement et transférez votre épargne et/ou vos cotisations futures dans d'autres fonds du régime avant 16 h HE le [insérez la date].

Vous verrez dans votre compte une opération indiquant que nous avons transféré l'argent dans les nouveaux fonds. Vous n'aurez pas accès à vos placements entre 16 h HE le [insérez la date] et 8 h HE le [insérez la date], pendant que la Sun Life procède au transfert. Une fois le transfert terminé, vous pourrez consulter et modifier vos placements si vous le souhaitez.

Ce changement n'entraînera pas de gain ou de perte en capital imposable si le régime concerné est enregistré. Si votre argent est placé dans un régime non enregistré, vous réaliserez probablement un gain ou une perte en capital lors du transfert vers le fonds de remplacement. Le cas échéant, la Sun Life vous enverra un feuillet fiscal indiquant ce gain ou cette perte. Vous devez déclarer le gain en capital pour l'année où le transfert a lieu.